

A l'attention du Collège des bourgmestre et échevins,

Monsieur le bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins

Ayant été mis en cause devant le conseil communal du 22 mars, je tiens à vous faire part de mon étonnement quant aux réponses qui ont été apportées par l'échevin Daniel Frankignoul suite à une interpellation sur les travaux au Parc de Roodebeek. Je ne demande aucune action de votre part, je tiens seulement à vous donner mon éclairage circonstancié.

1. J'ai été invité à faire partie d'un comité d'accompagnement du chantier de la phase 4:
 - a. Ce comité s'est réuni 3x en début de chantier : les 5/10, 26/10 et 19/11 ;
 - b. Certains riverains initialement invités n'ont plus reçu d'invitation par la suite ;
 - c. Une personne ayant demandé à consulter le cahier des charges n'a jamais obtenu de réponse malgré ses rappels auprès de l'échevin;
 - d. A une exception près (à la veille du conseil communal, le 18/3) aucune réunion n'a plus été convoquée depuis novembre alors même que de graves manquements aient été signalés début décembre ;
 - e. Le chantier n'a pas été interrompu pendant 3 mois, seulement pendant les semaines de gel intense. Quasi-terminé, il n'y a plus d'activité depuis le 20/3;
 - f. J'estime avoir rempli le rôle que j'ai été invité à jouer dans le « Comité d'accompagnement ». J'ai assisté à chaque réunion malgré les heures proposées peu commodes (milieu d'après midi) pour des personnes ayant une activité professionnelle ;

2. Les défauts constatés sur le chantier :

Tout au long du chantier, j'ai signalé mes remarques par email, il en a généralement été tenu compte et j'en remercie les responsables. Sur d'autres points, j'ai été ignoré.

 - a. Non-respect du tracé d'un chemin convenu: correction apportée ;
 - b. Placette plus grande que ce qui était prévu : corrigé ;
 - c. Non-respect de ce qui était prévu pour préserver un terrier de renard : corrigé ;
 - d. Utilisation de fixations par fil de fer d'un diamètre insuffisant: 1,5mm et 3 mm (le cahier des charges précise 5mm) pour retenir des tonnes de terre (impact négatif sur la durée de vie par corrosion accélérée)
 - e. Piquets de retenue des fascines trop minces pour respecter les règles de l'art (certains jusqu'à seulement 3cm) (impact négatif : ils ne tiendront pas dans la durée);
 - f. Non-respect du cahier des charges pour la composition des terres « légères » : il était prévu un mélange de 1/3 terres de jardin, 1/3 sable, 1/3 terreau de feuilles : les premières livraisons (pendant environ 1 mois) ont été de la terre argileuse lourde. Après mon intervention, les livraisons ont été adaptées mais les zones déjà traitées n'ont pas été amendées ;
 - g. Constatation début décembre de la présence de nombreux déchets ménagers dans les terres livrées et mises en œuvre (sacs plastiques, pot de yaourt, cannettes rouillées...). Après avoir insisté à plusieurs reprises, les terres non encore mises en

œuvre ont été évacuées. Dans le parc, seul un ratissage en surface a été réalisé par les ouvriers, ce que j'ai critiqué sans obtenir de réponse ;

- h. Par la suite j'ai signalé que les terres nouvellement livrées contenaient dans certains lots de petit déchets plastiques hachés menus et des débris de verre toujours visibles à l'heure actuelle. Il n'en a été tenu aucun compte.

J'ai communiqué immédiatement mes observations, oui j'ai insisté à de nombreuses reprises jusqu'à indisposer les responsables, mais c'était devant leur inaction.

3. En conclusion:

1. la surveillance du chantier a été déficiente ;
2. si certains des travaux ont été bien réalisés, d'autres posent question là où l'entrepreneur a livré un travail de mauvaise qualité notamment en raison de vices cachés. La garantie étant limitée à un an, tout recours sera difficile à obtenir ;
3. non respect du cahier des charges : pourquoi en imposer un si c'est pour l'ignorer ?
4. l'absence de volonté des responsables communaux de faire strictement corriger les manquements est incompréhensible. Une telle bienveillance à l'égard d'un entrepreneur ne bénéficie pas à la commune ;
5. certains matériaux livrés par l'entrepreneur sont de mauvaise qualité ou insuffisamment dimensionnés ce qui aura des conséquences dans l'avenir. La probabilité de voir l'écroulement de certains talus dans les prochaines années est importante :
6. une comparaison attentive des plans phase 3 et 4 vous démontreront que certains travaux de la phase 4 ont consisté à refaire ce qui avait été déjà bâclé lors de la phase 3 (il y a 6 ans environ).
7. la participation des citoyens à de tels exercices demande de la part des autorités beaucoup plus de respect que ce dont nous avons été l'objet.

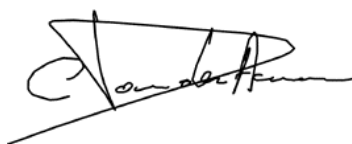
... et je ne ferai qu'attirer votre attention sur une série d'autres points tels que :

- le défaut chronique d'entretien du parc malgré la présence d'un concierge logé dans une maison bâtie par la commune à cet effet,
- certains aménagements récents voués à la dégradation dans l'indifférence,
- l'imperméabilisation généralisée et profonde du sol qui cause l'asphyxie lente des arbres et contribue aux inondations dans le quartier proche (ch de Roodebeek),
- l'absence de mesures de protection par l'éducation et la prévention vis à vis des mouvements de jeunes pourtant bien identifiés et identifiables présents le dimanche parfois avec plus de 100 gosses...

bref, l'absence de vision et de gestion tout court.

Il me reste à vous encourager à aller vous y promener, ouvrez les yeux et comparez avec certains parcs voisins qui bénéficient d'un entretien régulier!

Veuillez agréer, monsieur le bourgmestre, mesdames et messieurs les échevins, mes meilleures salutations,



Jean-Claude Van der Auwera